



LA REUNION

# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

## RECYCLAGE CERTIFICAT DE QUALIFICATION AVANCEE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE REC CQALI

*Cette formation vise à REVALIDER tout marin aux techniques de LUTTE CONTRE UN INCENDIE à bord d'un navire. Suivant le référentiel Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime.*

	Effectif par session : <b>9 mini – 16 maxi</b>	<b>Formation présentielle</b> Pas accès handicapé	Durée : <b>12 h</b>
<b>Tarif :</b>	<b>S'informer auprès du secrétariat</b> <b>0262 42 00 61</b> <a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a>		
<b>Profil :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tout marin dont le certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) doit être recyclé, ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.</li></ul>		
<b>Prérequis :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles. (Réfèrent d'handicap : M Sami OUADRANI).</li><li>- Être titulaire d'un certificat CQALI</li></ul>		
<b>Débouchés :</b>	Mise à jour des compétences du certificat CQALI pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
<b>Qualité :</b>	Pour l'année 2020, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : <b>18/20</b> <b>Taux de réussite : 100 %</b>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme** : défini à l'annexe 3 de l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime (NOR TRAT1239921 A)

### **Objectifs :**

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Diriger des opérations de lutte contre un incendie** se déclarant à bord d'un navire
- **Organiser et entraîner les équipes d'incendie**
- **Inspecter, entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie**
- **Effectuer une enquête, établir des rapports** sur les incidents ayant entraîné un incendie

### **Contenu :**

**La formation est réalisée sous forme d'exercices pratiques qui consistent à effectuer une remise à niveau et une actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes suivantes :**

- Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port, l'accent étant mis en particulier sur l'organisation, la stratégie et le commandement (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire, précautions et mesures correctives
- Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de Fumée (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Contrôle des circuits de combustible et des circuits électriques (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie (distillation sèche, réactions chimiques, incendies dans les carneaux des chaudières, etc.) (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Lutte contre un incendie mettant en cause des Marchandises dangereuses
- Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention de matériaux (peintures, etc.) (Formation pouvant être bord)
- Encadrement et gestion des blessés (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Préparation de plans d'urgence
- Composition et effectifs des équipes d'incendie
- Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties du navire
- Dispositifs de détection de l'incendie ; dispositifs fixes d'extinction de l'incendie ; matériel portatif et mobile, y compris accessoires, pompes, matériel de secours et de sauvetage, équipement de vie et de protection individuelle et matériel de communication
- Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de classification
- Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

## Exécution :

### Intervenants :

- référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateurs, détenteurs des certificats FBFI et CQALI.

### Moyens pédagogiques :

- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu contenant un simulateur Feu, pour la formation pratique.
- Les équipements de protection feu sont fournis durant la formation.

### Évaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs.
- La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a atteint les normes de compétences minimales.

### Modalité d'obtention

Délivrance d'une attestation. L' attestation est à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

### Durée de validité

**Certificat soumis à une revalidation quinquennale.**



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.